

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE EXCEPTIONNELLE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMATERIALISE
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 3 octobre 2023 à 14H00
Séance n°10

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 26 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Pierre KORNPROBST
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
M. Didier FORCIOLI
M. Pierre CRESCENZO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE
M. Florent DAUPHIN

Collège des Etudiants

Mme Chloé MALVACHE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA

2

Représentant des collectivités territoriales

Membres absents ayant donné procuration

M. Michel GAUTERO à Mme Anne VIGOUROUX
M. Rodolphe BOURRET, CHUN à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06 à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Dominique NOBILE, INSERM, à M. Pierre KORNPROBST
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Pierre CRESCENZO
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Pierre KORNPROBST
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Pierre CRESCENZO
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 14 membres suivants :

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Philippe PAQUIS
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Rémy BRUNY
M. Andrea ORABONA
Mme Clara HERER, CNRS
Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Stéphane MAZEVET, OCA
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM

Mme Christine MALOT
M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Invités présents

M. Marc DALLOZ, VP Conseil d'Administration
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Anne NAVARRO, DGSA
Mme Florence PISANO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Benjamin SEROR, DAJIM
M. Franck BRILLET, INSPE
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Sylvain ANTONIOTTI, VP IDEX

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

M. Noël DIMARCQ demande que soit ajouté à l'ordre du jour le changement de direction du laboratoire BCL.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN dit s'opposer à l'ajout de ce point à l'ordre du jour de cette séance exceptionnelle dématérialisée compte tenu des difficultés rencontrées dans ce laboratoire.

3

I – QUESTION STRATEGIQUE

MODIFICATION SIMPLE DU DÉCRET PORTANT CRÉATION D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR : INTÉGRATION DE L'IFMK (INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE) ET ÉVOLUTION EN ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE DU PNSD (PÔLE NATIONAL SUPÉRIEUR DE DANSE)

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 21 septembre 2023 a été rendu.

Un avis favorable du Comité de Pilotage de Site du 25 septembre 2023 a été rendu.

Décret simple modifiant le décret portant création d'Université Côte d'Azur

- Une intégration de l'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) comme composante sans personnalité morale au sens de l'article 12 de nos Statuts.
- Une transformation de Pôle National supérieur de Danse Rosella Hightower (PNSD) comme établissement-composante.
- Un recentrage des missions du Comité de Pilotage autour de la stratégie et du pilotage de l'Etablissement.

1) Intégration de l'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie - IFMK

- La formation reste la même en termes de contenu et de qualité. Les personnels seront intégrés à Université Côte d'Azur conformément au Code du travail.
- Cette intégration permet également aux étudiants de bénéficier d'un alignement très favorable des frais de scolarité de l'IFMK aux frais d'inscriptions universitaires.
- Cette intégration est la marque du succès de la dynamique de site d'Université Côte d'Azur et a reçu un avis favorable du HCERES.
- Cette opération comporte une dimension immobilière : L'institut est propriétaire d'une surface (située au-dessus du carrefour TNL) (acquise en partie par un apport et en partie par un emprunt). Ces locaux (650M2) deviennent la propriété d'Université Côte d'Azur mais elle va devoir rembourser l'emprunt de 1 750 000€. Ces surfaces ont une forte valeur commerciale et représentent un intérêt financier pour la stratégie immobilière de notre établissement.

2) Transformation du Pôle National Supérieur de Danse - PNSD

- PNSD a souhaité avancer dans son intégration statutaire en devenant établissement-composante tout en demeurant une association. Cela lui confère notamment une place dédiée au sein du COFIL et du Conseil d'administration. Inversement, Université Côte d'Azur sera dorénavant représentée, avec voix délibérative, au sein du Conseil d'administration de PNSD.
- Cette intégration est la marque également du succès de la dynamique de site d'Université Côte d'Azur avec la création, par exemple, d'un DU commun ou du déploiement du DE de PNSD sur le campus de la Bastide Rouge.

3) Adaptations du Comité de Pilotage – COFIL

- Conformément à nos Statuts, le COFIL doit émettre des avis et propositions préparant les décisions stratégiques du Conseil d'administration. Or, en l'état, le COFIL était sur-sollicité sur des sujets administratifs et non stratégiques.
- Aussi, en accord avec la DGESIP, nous proposons de recentrer ses missions sur son cœur d'expertise : le pilotage et la stratégie.

La modification simple du décret portant création d'Université Côte d'Azur est approuvée à la majorité des voix, 21 voix pour et 3 abstentions.

CHANGEMENT DE DIRECTION DU LABORATOIRE BASE, CORPUS, LANGAGE

Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-président Recherche et Innovation

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour avec l'accord des membres.

Le laboratoire Bases, Corpus, Langage (BCL / UMR 7220) est une unité mixte de Recherche sous la double tutelle du CNRS et de l'Université Nice Côte d'Azur. L'objet d'étude de BCL est le langage, de son architecture cognitive à ses réalisations discursives ou textuelles les plus concrètes. Par ce spectre large qui mène du cerveau à l'esprit, de la langue à la parole et du discours à l'écrit, à travers l'analyse et la modélisation des systèmes phonologique, morphologique et syntaxique, des structures discursive et textuelle, mais aussi des fonctions psycho-cognitives, BCL a une approche intégrative et interdisciplinaire du langage qui lui permet d'associer dans des dynamiques croisées linguistes de la langue, linguistes du discours et psychologues cognitivistes.

Suite au départ de Mme Fanny Meunier, DR, directrice actuelle du BCL jusqu'au 31/08/2023.

Mme Lucile CHANQUOY a été proposée à la direction du laboratoire.

Un vote favorable à l'unanimité du Conseil de Laboratoire du 23/03/2023 a validé la nomination de Mme Lucile CHANQUOY en tant que Directrice.

Le Conseil Académique du 21 Septembre 2023 a donné un avis favorable à la majorité à cette nomination.

Il est demandé une délibération du Conseil d'Administration afin de valider cette nomination à compter du 1er Septembre 2023 par intérim et à compter du 1er Janvier 2024 de plein exercice pour une durée de 5 ans.

5

Mme Sarah LABAT-JACQMIN tient à informer les membres du CA des graves difficultés rencontrées dans ce laboratoire depuis la prise de fonction de la nouvelle directrice. Elle précise que deux agents ont été en arrêt de travail.

M. Noël DIMARCQ répond qu'il est informé de ces difficultés mais que le CNRS va organiser une réunion pour résoudre ces problèmes. Il considère qu'il est urgent d'officialiser la nomination de Mme Lucile CHANQUOY.

La nomination de Mme Lucile CHANQUOY, PR, en qualité de directrice par intérim du laboratoire Base, Corpus, Langage (BCL / UMR 7320) à compter du 1er septembre 2023 et de directrice de plein exercice à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 5 ans est approuvée à la majorité des voix, 16 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

CHANGEMENT DE DIRECTION ADJOINTE DU GROUPE DE RECHERCHE EN DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION

Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-président Recherche et Innovation

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour avec l'accord des membres.

Le GREDEG est une Unité Mixte de Recherche sous la double tutelle du Centre National de la Recherche Scientifique et d'Université Côte d'Azur. Les activités scientifiques du GREDEG (UMR 7321) croisent les perspectives économique, juridique, managériale et sociologique autour d'une thématique centrée sur l'innovation et la connaissance.

Suite à la démission de M. Jean Sylvestre BERGÉ, directeur adjoint du GREDEG, M. Gustavo VIEIRA DA COSTA CERQUEIRA a été proposé en tant que directeur adjoint.

La candidature a été présentée en Conseil de laboratoire du 15 Juin 2023 et le Conseil de laboratoire du 6 septembre a validé la proposition de la nomination de M. Cerqueira en tant que directeur adjoint du GREDEG.

Le Conseil Académique du 21 Septembre 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité à la nomination en tant que Directeur adjoint de M. VIEIRA DA COSTA CERQUEIRA à compter du 1er Octobre et jusqu'au 31 décembre 2027.

Une délibération du CA est nécessaire pour entériner cette nouvelle Direction adjointe du GREDEG (UMR 7321) et le CNRS validera les nominations par une décision dans les mois qui viennent.

La nomination de M. Gustavo VIEIRA DA COSTA CERQUEIRA, PR, en qualité de directeur adjoint du Groupe de Recherche en Droit, Économie et Gestion (GREDEG / UMR 7321) du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2027 est approuvée à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 15h30

Dates du prochain conseil d'administration : 19 octobre 2023

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Miro DALLOZ